

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 031/2021

OBJET : Commission de contrôle électorale : désignation de deux conseillers suppléants.

L'an deux mille vingt et un, le 15 du mois d'avril à 09h30

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Bouabdallah LAFTAS / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISLOUX / Maëva THOMMERET.

PROCURATIONS : Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Kathy NICOLAS à Philippe MINEUR / Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Jean-Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGIELMINO.

ABSENT : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2334-42,

Vu la Loi n°2016-1048 du 1er août 2016 relative aux modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le Décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales

Considérant le Code électoral et notamment les dispositions de ses articles L.19 et R.7 relatifs à la composition, au renouvellement et au rôle des commissions de contrôle de la liste électorale,

Considérant l'existence d'une commission de contrôle dans chaque commune,

Considérant la nécessité de pouvoir réunir la commission à chaque fois qu'il est nécessaire,

Considérant la nécessité de la suppléance des membres de la commission de contrôle,

Considérant la délibération N°106/2018 désignant les membres titulaires de la commission de contrôle, à savoir : Madame Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Madame Sabrina DIVRY, Madame Nathalie DIGANI, Madame Maëva THOMMERET, Monsieur Jean-Marc OCCHIROSSI ;

Il est décidé au Conseil municipal de désigner deux représentants du Conseil municipal, selon les voix obtenues, en qualité de suppléant au sein de la commission de contrôle des listes électorales en vue d'être nommés par Monsieur le Préfet :

Xavier JARJANETTE – élu par 22 voix

Philippe JANIN – élu par 22 voix

N'a pas obtenu de siège de suppléant - Véronique MINISLOUX – 4 voix

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 21 Votants : 26 Absents : 1 Contre : 4 Abstentions : 0 Pour : 22

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 26/04/2021

Affichage en mairie le : 28/04/2021